

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Examens de recrues...* — *Places au concours.* — Genève : U. I. G. — *Vous semez à tous vents, mais...* — U. I. G. - Dames. : *Convocations.* — Neuchâtel : *Autour du centenaire de Numa Droz.* — Jura : *Petite chronique : promotions.*

Partie pédagogique : Georgette Malet : *Analyse psychologique des fautes dans les problèmes d'arithmétique à l'école primaire.* — Mélodius : *Comment aborder l'étude de l'intonation.* — Récitation : Vio Martin : *Cloches de mai.* — Yv. L. : *Pour la fête des mères.* — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

EXAMEN DE RECRUES... PEDAGOGIE... PATRIOTISME (SUITE)

M. Chantrens, premier-expert, et les examens de recrues

Le bulletinier vaudois a entendu avec un vif intérêt, et même avec enthousiasme notre collègue Chantrens exposer aux élèves de dernière année de l'Ecole normale la méthode employée aux *examens de recrues* (E. R.).

Il aimerait souligner d'abord ce qui lui paraît utile à l'école, ce qui concorde avec des vœux de M. Ad. Ferrière, surtout; ensuite M. Chantrens lui permettra de montrer une orientation, peut-être un peu différente de la sienne, au sujet de l'éducation nationale.

Je crains, en effet, qu'interprété par des maîtres moins documentés, et moins habiles à laisser parler les faits, le *désir* de M. Chantrens d'émouvoir et de glorifier les actes désintéressés de nos chefs, on incline vers un certain chauvinisme partisan.

« M. Chantrens ne veut pas être un novateur : il ne fait qu'appliquer ce que le Département de l'instruction publique encourage depuis longtemps et ce qu'affirme Pestalozzi : du vrai, du vécu, (pas de manuel) ».

Les épreuves de langue maternelle des E. R. font constater que le verbalisme sévit toujours : nos jeunes gens ont appris beaucoup de mots ; ils construisent des phrases, le rythme et la consonance les intéressent plus que l'idée à émettre et à défendre. La vérité, l'exactitude, la simplicité, l'expression naturelle, personnelle font souvent défaut. N'aurions-nous pas demandé trop tôt à nos enfants de belles compositions ?

1. Si les E. R. n'avaient montré du doigt que ce défaut d'expression du français, ils n'auraient pas été inutiles.

Le jugement paraît peu exercé. Nos jeunes affirment, mais sans argumentation. Ils généralisent hâtivement ; ils répètent des idées toutes faites, déjà formulées. Et la quantité de connaissances apprises ne

garantit pas du tout l'objectivité. L'examen critique d'un fait, selon le procédé de M. Chantrens, provoque la réaction, fait prendre position, oblige les élèves à justifier leur point de vue, à argumenter.

2. *En mentionnant ce défaut de jugement, les E. R. auront rendu quelque service à l'école.*

Depuis quatre ou cinq décennies, malgré les recommandations, les maîtres d'école ne semblent pas avoir procédé du *concret* à l'*abstrait* autant qu'on ne le prétend. C'est du reste si facile, si tentant de donner la règle, la loi, et d'en chercher ensuite des applications.

Aussi quand M. Chantrens présente à ses jeunes gens le procès-verbal authentique d'une séance aux Chambres fédérales, où l'on peut voir, noir sur blanc, comment une loi en préparation passe du Conseil national au Conseil des Etats, et inversement, avec les dates, les interventions, et qu'à leur sujet le maître pose adroitement une série choisie de pourquoi, de comment, etc., ne pouvons-nous que l'approuver.

Quel maître n'aurait pas à se reprocher d'avoir accordé trop d'importance en cette matière au tableau synoptique de nos autorités fédérales ?

3. *Si les E. R. pouvaient aider à remettre à sa place première, le concret, ils mériteraient leur institution.*

Et M. Chantrens de prouver à nos jeunes gens qu'il n'y a pas une élite, mais une élite de chaque corporation ; de chaque profession. Une de ses questions : « *La plupart de nos industries produisent un travail de qualité. C'est d'ailleurs vital pour le pays : pourquoi cela ?*

R.... La Suisse ne peut vivre que par l'exportation, et elle ne peut exporter qu'à la condition de surclasser l'étranger par la qualité de ses produits généralement chers.

Morale : Voilà pourquoi le bon ouvrier suisse a le droit d'avoir la fierté, l'orgueil de son métier. Parce que bien travailler, c'est aussi une façon de bien servir son pays ».

M. Ch.

Sur ce plan pédagogique, je crois à l'utilité des examens de recrues, et je souscris aux essais de notre collègue Chantrens. Je n'ai pas de peine à penser « Suisse » parce que « Vaudois ». Où il y a peut-être, non pas divergence, mais autre inclination, c'est sur ce qu'on peut comprendre par *éducation nationale*. Non pas que je veuille mettre sous le boisseau le dévouement de nos magistrats, ni les hauts faits de nos héros nationaux. (Quoique les époques sans héros aient été parfois celles où l'humanité cherchait et trouvait une voie meilleure).

Mon idéal de citoyen vaudois, suisse, me fait éprouver un sentiment d'humanité plus large. Je crois rejoindre M. L. Meylan dans sa réaction contre le chauvinisme quand il écrit dans « le patriotisme suisse » : « on entraînera donc l'enfant (et l'adolescent) à se dire par exemple : Mon lac est beau ; je l'aime d'un amour unique parce que je suis né sur ses bords, que tous mes souvenirs et mon affection sont

en quelque sorte teintés du bleu de ses flots limpides. Les lacs aux bords desquels d'autres hommes ont vécu et aimé sont, pour eux, aussi beaux. Mon lac est mon lac, comme ma mère est ma mère; mais tous les hommes ont une mère qui est pour eux ce que la mienne est pour moi; et beaucoup d'hommes disent: mon lac, mon fleuve, mes montagnes!»

...L'homme qui est « capable de se mettre à la place d'un autre » n'en aime pas moins, pour autant, son pays. La Suisse a une mission: il semble qu'elle doive en tenir compte dans son éducation nationale. Et mon collègue Chantrens pense probablement comme moi.

... Cependant de nombreux collègues estiment que la question des examens de recrues a déjà pris beaucoup de place dans l'« Educateur » et dans la presse; ils se demandent même si la permanence des dits examens se justifie.

Le bulletinier a le devoir de faire part aussi de cette opinion.

E. V.

PLACES AU CONCOURS

Institutteur: Goumoëns-la-Ville.

Institutrice: Goumoëns-la-Ville. 12 mai.

GENÈVE

U. I. G.

VOUS SEMEZ A TOUS VENTS... MAIS!

En préparant la carte de membre actif de l'U.I.G., notre collègue Matthey, trésorier, s'est adressé à un certain nombre de maisons de la place de Genève pour leur demander de bien vouloir nous accorder un certain pour cent de réduction sur paiement comptant.

Plusieurs d'entre elles lui ont répondu favorablement et nous les recommandons chaudement à nos collègues; elles figurent sur la liste de la nouvelle carte de membre actif; nous insistons d'autant plus que nous avons mis en garde, aussi bien les autorités cantonales que nos collègues contre les dangers de certaines pratiques d'achats à crédit. (Nous reviendrons d'ailleurs sur la question des responsabilités qui incombent à notre patron, l'Etat, de nous rétribuer d'une manière qui permette les conditions normales d'achat.)

D'autres maisons, qui connaissent comme nous les difficultés réelles, n'ont pas pu suivre les premières pour le moment, tout en espérant que l'avenir leur donnerait les possibilités de nous témoigner leur sympathie d'une manière tangible. Nous ne les comprenons que trop, hélas!

Une seule, une unique maison se distingue... l'exception qui confirme la règle! Nous ne résistons pas au plaisir de vous communiquer ses lignes:

« Monsieur,

Suite à votre lettre du 28 crt.

Par décision de l'Association des marchands-grainiers de la Suisse,

la remise consentie a été annulée, pour la raison que les instituteurs sont par leurs traitements, *privilégiés (ce n'est pas nous qui soulignons)* si on les compare (sic) avec les salaires des ouvriers ou employés des différentes branches du commerce ou de l'industrie, voir aussi les moyens et petits agriculteurs.

En outre, pas de chômage et une retraite leur permet (resic !) de vivre ensuite tranquillement.

Veillez agréer, Monsieur Matthey, mes salutations bien empressées.
signé *J. Lecerf.*

P. S. Une amende de 500 francs est prévue à celui qui n'observerait pas la décision ci-dessus.

Que voulez-vous, la graine ne lève pas toujours ; même ces diables de navets nous jouent parfois un vilain tour. Que faire... ? Je vous laisse juges.
G. B.

U. I. G. — DAMES

Retenez ces dates et venez nombreuses :

MERCREDI 17 MAI

Taverne de Plainpalais

16 h. 30, Assemblée générale. 17 h., Conférence de M. Rohrbach, « Le fichier J. E. A. N. ».

LUNDI 5 JUIN

Taverne de Plainpalais

16 h. 30, Assemblée générale. 17 h., Conférence de Mlle E. Huguenin : « La préparation de la jeune fille à la vie ».

NEUCHÂTEL

AUTOUR DU CENTENAIRE DE NUMA DROZ

(27 janvier 1844 - 15 décembre 1899)

Sans aucun appareil, dans le cadre tout simple de quelques réunions publiques et des colonnes de la presse, les Neuchâtelois ont commémoré le centenaire de la naissance de Numa Droz, cet humble enfant de La Chaux-de-Fonds, ouvrier graveur, puis instituteur, qui franchit ensuite avec une rapidité tenant du prodige les étapes au terme desquelles il fit son entrée au Conseil fédéral, en remplacement d'Eugène Borel. C'était en 1875 ; le nouvel élu allait atteindre ses 32 ans. Benjamin de cette autorité qu'il présida en 1881 et 1887, il y joua un rôle d'élite et, dans la fameuse affaire Wohlgenuth, il attira sur lui l'attention de l'Europe entière.

Cette marche accélérée vers les sommets du pouvoir reste un cas unique dans les annales de la politique fédérale. Unique aussi, parce que Numa Droz a dû se contenter des seules faveurs de l'école primaire. Autodidacte pur, c'est grâce à des dons exceptionnels, à une brillante intelligence associée à une mémoire peu commune, à une extraordinaire puissance de travail aussi, que ce grand homme d'Etat dut son

étonnante fortune politique, et qu'il put en même temps faire œuvre de publiciste et d'historien.

Numa Droz est sorti de nos rangs pour s'élancer vers son glorieux destin ; son nom est lié en outre aux origines de la S.P.R. Je voudrais en remettant en lumière cette page de sa vie associer la S.P.N., dont il fut membre, et le corps enseignant romand à l'hommage qui lui a été rendu à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Sitôt libéré de l'école primaire où il se distingue par une intelligence éveillée et un besoin intense de tout savoir, le jeune Droz entre en apprentissage dans un atelier de gravure. Sa mère est veuve ; elle est pressée de recevoir une aide de son fils. Au contact de l'Union chrétienne, il passe par une conversion religieuse dont il gardera l'empreinte toute sa vie. Mieux ; après avoir assisté à une conférence missionnaire, il se sent pris, avec deux de ses amis, du désir de se vouer à l'évangélisation des païens. Nos trois néophytes s'ouvrent de leurs intentions au pasteur Emmanuel Pettavel qui se met en devoir de les préparer à leur future vocation ; mais Numa Droz se voit bientôt contraint de renoncer à ses projets.

Après cette courte initiation qui a allumé en lui le feu de l'étude, il consacre ses loisirs et souvent une partie de ses nuits à compléter son instruction sous l'œil bienveillant de son pasteur. Tant et si bien que son apprentissage terminé, il est engagé comme sous-maître à l'orphelinat Bovet de Grandchamp. Le gain est minime et, au bout de 10 mois, il reprend ses burins et poursuit ses études avec la même ardeur ; mais cette fois, pour devenir instituteur. A l'époque, il n'existait pas d'établissement pour la formation du corps enseignant. La loi exigeait de l'instituteur la possession d'un brevet de capacité délivré à la suite d'un examen auquel on se préparait par ses propres moyens, le plus souvent sous le patronage d'un ancien maître, du pasteur ou d'une autre notabilité de l'endroit. Les brevets étaient de trois degrés. A moins de 18 ans, Numa Droz, que le pasteur Pettavel continuait d'entourer de sa sollicitude obtint aisément un titre de premier degré, ce qui lui conférait le droit d'enseigner dans les classes supérieures du canton.

Aucune d'entre elles n'étant à repourvoir, Numa Droz, toujours talonné par le souci d'aider sa mère, se rabat sur le poste de Chauxmont mis au concours et tombé assez bas dans le décri par suite de l'insuffisance de son vieux titulaire qui ne possédait pas le brevet requis par la loi. Au préalable, le poste a été hissé au rang de classe permanente et le traitement, un peu redoré, a passé de 750 fr. à 1000 fr. Ces conditions mettent en appétit 11 candidats. Numa Droz seul est porteur d'un brevet de premier degré.

Le 18 juin 1862, la Commission d'éducation de Neuchâtel se réunit pour prendre connaissance des offres de service. Le procès-verbal de la séance nous dit que les meilleurs sont très jeunes et il ajoute : « Celui qui paraît à M. le directeur réunir le plus les conditions nécessaires pour ce poste et M. Numa Droz... Il est fort jeune, il est vrai, mais c'est un jeune homme distingué et dont le caractère moral offre de sérieuses garanties. »

Dans la discussion, on fait remarquer que le traitement du futur maître pourrait être augmenté par les allocations de deux sociétés. D'un côté la « Mission intérieure » qui désire voir à Chaumont un instituteur s'occuper du développement « moral et religieux » de la population. De l'autre, la Société des Sciences naturelles qui lui confierait le soin de certaines observations météorologiques. Et l'on pense que dans ces conditions « le titulaire ne serait pas tenté de chercher un autre poste. »

Il est décidé alors, à l'unanimité, de faire appel aux services du jeune Numa Droz.

Aux occupations accessoires précitées, le nouveau régent ne tarda pas à ajouter la direction d'un chœur de « bourdons ». Entendez par là un chœur d'hommes qui venait de se fonder à Dombresson.

Le nid de Chaumont était bien trop petit pour retenir longtemps l'aigle qu'on venait d'y loger.

En effet, le 15 décembre 1862, la Commission d'éducation de Neuchâtel est de nouveau réunie pour nommer un instituteur qui aura la direction d'une cinquième primaire de la ville.

Il s'est présenté 14 postulants, au nombre desquels se trouve Numa Droz. On n'a retenu que sept candidatures, celles des porteurs d'un brevet de premier degré. Pour décider du choix, il a été procédé à un examen de concours auquel cinq candidats ont pris part. Par la voix du directeur des écoles, le jury donne connaissance de son rapport.

Deux candidats, en particulier, se sont distingués : Numa Droz et Auguste Amiet qui fut le premier secrétaire de la S. P. N. « Le premier surtout, lit-on dans le procès-verbal, quoique fort jeune et encore sans expérience de l'enseignement, a montré un talent remarquable, soit dans sa composition, soit dans les exercices pratiques. Le jury estime qu'il a le droit d'être mis en première ligne quoique M. Amiet ait vivement intéressé les examinateurs. »

La Commission se range à cet avis et nomme Numa Droz par cinq voix contre quatre à son compétiteur.

A quelle date remonte l'entrée de Numa Droz dans la S. P. N. ? Nos archives sont muettes à ce sujet. La première mention de son nom apparaît dans le procès-verbal de la séance que le Comité central tint à Fontaines, le 30 septembre 1863.

Il s'agit de nommer deux délégués chargés d'assister à l'assemblée générale du Schweizerischer Lehrerverein, qui devait avoir lieu à Berne, les 9 et 10 octobre. Désireux d'englober toutes les parties du pays dans leur association, nos collègues alémaniques avaient adressé un appel dans ce sens à chaque instituteur romand.

Numa Droz qui avait l'intention de se rendre à cette importante réunion en prévient le Comité central de la S. P. N. et lui propose de le représenter, en faisant remarquer « que sa connaissance de la langue allemande » faciliterait sa mission. L'offre est acceptée et Frédéric Villommet qui fut le premier président de la S. P. N. est adjoint à Numa Droz, comme second délégué.

Où avait-il acquis cette connaissance de l'allemand ? C'était pendant un séjour de quelques mois, dans le canton de Berne, qu'il fit avec les pensionnaires de l'orphelinat Bovet dont il a été question ci-dessus. Numa Droz avait au surplus étudié le latin, l'hébreu, le grec, l'anglais et l'italien, sous la direction du pasteur Pettavel. Il possédait un remarquable don des langues.

Quant aux Romands accourus à Berne, ils s'étaient réunis, à la demande des Fribourgeois, pour se concerter au sujet du rattachement au S. L. V. D'un commun accord, cette éventualité fut écartée, on jugea plus utile d'envisager la création d'un faisceau romand pareil à celui du corps enseignant alémanique. Les deux délégués neuchâtelois furent chargés de mettre à l'étude ce projet et de prendre les premières mesures d'organisation. F. Villommet fut désigné comme président de ce bureau d'initiative et Numa Droz comme secrétaire. C'est ainsi que l'idée de la Romande prit corps sur cette terre bernoise.

Une circulaire datée du 27 octobre 1863 adressée à tous les instituteurs romands relate les événements survenus à Berne, mettant en relief les avantages essentiels de l'association projetée. Cette circulaire dont on trouvera le texte dans les deux publications indiquées ci-dessous¹ doit être considérée comme la charte constitutive de la Romande.

Le Comité d'initiative élabore ensuite un projet de statuts en 10 articles qui est discuté et adopté dans une assemblée de délégués tenue à Yverdon, le 24 janvier 1864. Seuls, les cantons de Genève et du Valais n'étaient pas représentés à cette réunion où furent édifiés les fondements de l'association désignés par ces premiers statuts sous le nom de « Société des instituteurs de la Suisse romande ».

Une seconde circulaire plus pressante encore que la première fut envoyée aux éducateurs romands. Elle était accompagnée du projet des statuts et d'une invitation à assister à une assemblée générale qui se tint à Neuchâtel, le 26 septembre 1864. Elle adopta avec quelques modifications les statuts élaborés à Yverdon et nomma le premier comité central dont le bureau eut son siège à Fribourg. Il était présidé par Alexandre Daguet. La Romande était née.

Les Genevois qui n'étaient pas encore groupés en société n'étaient pas représentés dans ce premier comité.

Cette seconde circulaire porte la signature de Auguste Biolley qui avait succédé à Numa Droz au secrétariat provisoire. Au début de juillet 1864, ce dernier quittait l'enseignement pour passer à la rédaction du journal radical le « National Suisse » paraissant à La Chaux-de-Fonds, auquel, depuis quelques temps, il adressait des articles fort remarquables.

Et le voilà, à vingt ans, happé par la grande aventure politique dont on connaît le glorieux couronnement.

Pour ne pas quitter le domaine scolaire, je rappellerai que Numa Droz publia en 1884 un manuel d'instruction civique qu'on peut toujours

¹ La S. P. N. Jubilé cinquantenaire. 1910 - Attinger.

La S. P. R. Notice historique par Ernest Savary. Lausanne 1914.

consulter avec grand profit : nombre de pages ont conservé toute leur sève. Il est l'auteur aussi de l'étude historique intitulée « La république neuchâteloise » qui fut remise à chaque écolier, en 1898, à l'occasion du cinquantenaire de notre régime républicain. Il présida enfin à l'élaboration de la loi scolaire du 17 mai 1872 qui instaura l'inspection des écoles primaires.

Si d'aventure, nous évoquons devant nos élèves la grande figure de Numa Droz, n'oublions pas de rappeler que chez lui les qualités de l'intelligence marchaient de pair avec les vertus morales et qu'ainsi, il ne le cède en rien à certaines gloires, les Garfield, par exemple, qui ont illustré la politique américaine.

J.-Ed. M.

JURA

PETITE CHRONIQUE

Note. Nous nous excusons, auprès de nos lecteurs et amis jurassiens, de l'irrégularité de nos dernières correspondances. L'absence de quelques chroniques est due à la succession de plusieurs périodes de service actif.

Promotions. Une nouvelle classe d'institutrices et une autre d'instituteurs viennent d'être diplômés ce printemps à Delémont et à Porrentruy. Voici les noms de ces jeunes que nous félicitons sincèrement et auxquels nous souhaitons la bienvenue au sein de nos associations professionnelles et syndicales :

Examens à Delémont, le 3 avril 1944 :

1. Aubert Jeanne-Madeleine, à Bienne ; 2. Cerf Denise-Madeleine, à Bonfol ; 3. Ecabert Gisèle-Marie, à Porrentruy ; 4. Houlmann Marie-Rose, à Courroux ; 5. Liengme Yvette-Marthe, à Bienne ; 6. Mertenat Juliette-Thérèse, à Delémont ; 7. Queloz Lorly, à Bienne ; 8. Ruedin Gabrielle, à Porrentruy.

Examens à Porrentruy, le 4 avril 1944 :

1. Adatte Germain-Achille, à Porrentruy ; 2. Dauwalder Pierre, à Bienne ; 3. Henry Pierre-Louis, à Porrentruy ; 4. Rossel André, à Grandval ; 5. Stauffer Charles, à Crémines.

C'est avec plaisir encore que nous enregistrons, pour eux particulièrement, une diminution notoire des jeunes instituteurs diplômés. Elle contribuera très certainement à relever déjà le niveau moral et l'atmosphère des temps d'élection.

P.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ANALYSE PSYCHOLOGIQUE DES FAUTES DANS LES PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'intelligence des mathématiques suppose, dit Binet, une faculté toute spéciale qu'il serait extrêmement important d'analyser car c'est une des différences les plus accentuées qu'on rencontre parmi les élèves ; c'est une qualité mentale très mystérieuse, la psychologie de l'acte de comprendre se passant tout entière dans l'inconscient.

A l'école primaire, l'enseignement de l'arithmétique est à la fois une fin et un moyen ; une fin car il s'agit de donner à l'enfant des connaissances suffisantes soit pour la suite de ses études, soit pour les nécessités de la vie ; un moyen car cette science doit servir au développement de toutes les facultés : jugement, précision dans les idées, logique de la pensée, raisonnement ; elles éveillent la curiosité, l'esprit de découverte ; au point de vue moral, elles demandent persévérance, esprit d'initiative. Dans tous les degrés primaires, le maître doit toujours avoir à l'esprit ces deux buts mais j'ai toujours donné la priorité au deuxième. C'est donc en ayant présent à l'esprit ce dernier but que j'envisagerai l'examen approfondi des erreurs des élèves dans leurs travaux.

Les exercices doivent être si nombreux et si variés qu'ils créent chez l'enfant normalement doué le besoin du calcul comme la faim crée le besoin de manger. C'est le seul moyen d'éviter le découragement et plus tard l'emploi irréfléchi des formules et des signes. Malheureusement, la quantité de connaissances à donner à l'enfant est telle de nos jours qu'il est impossible de consacrer à ces exercices préliminaires le temps que l'on voudrait.

Je suis persuadée, bien que cela paraisse étonnant — une enquête à ce sujet serait intéressante — que la partie mécanique de l'arithmétique — additions, soustractions, multiplications, divisions de fractions décimales ou ordinaires — offre à la majorité de nos élèves primaires de tous les degrés un intérêt aussi grand, si ce n'est plus grand, que la partie de cette science qui exige l'exercice des facultés intellectuelles par la recherche (problèmes). La partie que j'appellerai concrète de l'arithmétique — construire des solides, plier, dessiner, peser, résoudre des fiches imagées, etc., plaît à la totalité de la classe. Il faut en conclure que la grande majorité des enfants aime moins qu'on ne le suppose à vaincre une difficulté, surtout en ce qui concerne les mathématiques ; peut-être, demandons-nous à nos enfants, sans nous en rendre compte, des raisonnements qui exigent des facultés d'abstraction, de logique, de déduction qu'ils ne possèdent pas encore. Je pense en particulier aux raisonnements que l'on réclame encore trop souvent pour les multiplications, les divisions de contenance, de partage, les soustractions lorsqu'il s'agit de reste ou de différence. J'aimerais prendre un exemple. On étudie dans nos écoles primaires genevoises,

entre huit et neuf ans, la multiplication. Il faut d'une part que l'enfant constate le côté rapide et pratique de cette opération par rapport à l'addition et d'autre part qu'il comprenne le sens profond de cette opération qui ne s'acquiert, comme je l'ai constaté avec plusieurs volées, que par de multiples exercices concrets. Mais est-il nécessaire pour comprendre ce sens profond de faire répéter aux enfants des raisonnements comme ceux-ci : une pile a 8 assiettes, 4 piles ont 4 fois 8 assiettes. Ce raisonnement est une déduction formelle dont l'enfant de moins de onze ans n'est pas capable. En effet, dans ce raisonnement, on tire les conséquences non pas d'un fait d'observation directe ou d'un jugement auquel on adhère sans réserve et que l'on incorpore à la réalité telle qu'on la conçoit, mais d'un jugement que l'on admet sans y croire pour voir ce qu'il comporte ; la preuve en est que beaucoup de maîtres font répéter à leurs élèves : si une pile a 8 assiettes. Chaque fois que l'on dit à un enfant : si un mètre de drap coûte 15 francs... etc., on le force à raisonner conformément à des prémisses simplement données, c'est-à-dire sans se soucier des souvenirs et des observations réelles qui pourraient contrecarrer le raisonnement qui se fait sur de simples hypothèses. J'ai essayé avec une volée de supprimer totalement ces raisonnements et je suis arrivée à des résultats sensiblement supérieurs. Je trouve donc bien préférable de présenter souvent à l'enfant des dessins et de les lui faire traduire mathématiquement. J'ai actuellement une 6^{me} année — enfants de 12 à 13 ans —, toutes ces fillettes ont appris et écrit dans les classes précédentes les raisonnements pour toutes les opérations ; j'ai tenté à maintes reprises l'expérience suivante. Je leur ai proposé une question comme celle-ci : « Quel est le prix de 124 m. 60 à Fr. 8.50 le mètre ? » Quelle opération faut-il faire ? Une multiplication répondent-elles évidemment sans aucune hésitation. Je demande à l'une d'entre elles : « Donne-moi le raisonnement de cette multiplication ». Elle essaye, s'embrouille et me donne un raisonnement erroné. Je lui dis : « Viens écrire l'opération au tableau ! » Sans hésitation aucune, l'élève dispose exactement les nombres. Dix élèves de ma classe se sont trouvées dans le même cas ; elles ne se trompent jamais en posant une multiplication, mais elles sont incapables de formuler le raisonnement sans erreur. J'ai exigé autrefois, lorsque j'étais appelée à enseigner la multiplication ce raisonnement et je me rappelle avoir obtenu de certaines élèves dont les moyens d'expression et le quotient intellectuel étaient médiocres, des raisonnements incomplets qui me prouvaient qu'elles répétaient des phrases vides de sens pour elles. Actuellement, je me demande quel but on poursuit en exigeant d'enfants très jeunes, dont les moyens d'expression sont encore fort pauvres, ces raisonnements qui ne satisfont nullement un esprit mathématique et que l'on n'emploie jamais dans la pratique. Avouons-le, il y a moins à changer, à part de rares exceptions, dans les matières à enseigner dans chaque degré que dans le choix de ces matières aux différents âges. Questionnez des garçons, des fillettes de 12 ans sur les fractions décimales, sur les fractions ordinaires, sur l'emploi de la virgule, et vous serez effarés des idées fausses qui subsistent chez un très grand nombre.

Mes expériences porteront presque exclusivement sur des élèves de l'école primaire et principalement sur ceux de la division inférieure. Avant d'entrer dans l'explication de toutes les fautes, il faut se demander, je crois, pourquoi doit-on laisser l'élève résoudre complètement seul un problème ? Parce que tout problème, si simple soit-il, exige une analyse de ce qui est connu et même parfois de ce qui est inconnu ; cette analyse est même si importante et si peu dans les habitudes d'un enfant qu'il serait bon d'exiger de l'élève qu'il l'écrivît. Que d'élèves mêlent les données du problème au hasard, dans l'espoir que la solution en sortira toute seule. Habituer les élèves à la méthode analytique c'est éviter bien des erreurs ; cela est d'autant plus nécessaire que le jeune enfant n'a pas l'esprit d'analyse. Il ne faut cependant pas que l'analyse dépasse son degré d'attention, ce qui arrive lorsque le problème exige trop d'opérations. Cette voie analytique est souvent tracée par le déroulement de l'action dans le temps ; or les tests ont prouvé (Mlle Descœudres, le développement de l'enfant de 2 à 7 ans) que l'enfant ordonne plus facilement dans l'espace que dans le temps. Les problèmes exigent beaucoup de jugement car il faut que l'enfant s'aperçoive s'il est sur une mauvaise piste et qu'il trouve pourquoi le chemin qu'il avait choisi n'est pas bon ; et enfin, il doit aussi juger si la réponse est vraisemblable ou non, il doit établir l'enchaînement rationnel des opérations. Jusqu'à l'âge de 10 ans, 11 ans, il ne suffit pas que l'enseignement soit concret, il doit mettre en jeu l'intérêt de l'enfant et il ne le peut que si les objets choisis sont des objets qu'il connaît, qu'il désire ou dont il a besoin.

Jusqu'à cet âge, on ne peut pas faire accepter des données sans que l'enfant veuille les compléter ou les justifier. Exemple : Un convoi est composé de trois wagons ; dans le premier il y a 25 voyageurs, dans le second 15 voyageurs de plus et dans le troisième 5 voyageurs de moins que dans le premier. Combien de voyageurs en tout ? Pour mieux réaliser le problème, l'institutrice demande à un élève de venir dessiner ces trois wagons ; l'enfant commence à dessiner la locomotive. Ce n'est pas nécessaire lui dit l'institutrice, tu n'as qu'à dessiner les trois wagons ; l'enfant s'obstine et explique que les wagons ne pourraient pas « marcher » sans une locomotive. *Donc un problème qui oblige un enfant de huit à neuf ans à raisonner conformément à des prémisses données, sans se soucier des souvenirs et des observations réelles de l'enfant qui peuvent contrecarrer ce raisonnement, explique certaines erreurs.*

Je donnai le problème suivant à une fillette de 8 ans : Dans un train, il y a 25 voyageurs dans le premier compartiment, 32 dans le second et dans le troisième autant de voyageurs que dans les deux premiers ; combien de *personnes* en tout ? Quelle n'est pas ma surprise devant l'opération suivante : $25 + 32 + 25 + 32 + 2$. Qu'est-ce que ce « 2 » que tu additionnes ? Mais les voyageurs ne peuvent pas « aller » sans qu'il y ait un mécanicien et un chauffeur. La donnée du problème n'était donc pas conforme aux observations de la fillette ; celle-ci l'a changée conformément à ses désirs et à ses croyances.

(A suivre)

Georgette Malet.

COMMENT ABORDER L'ÉTUDE DE L'INTONATION ?

La plupart des méthodes de solfège enseignent l'intonation par l'étude des intervalles. Dans un ordre et par des moyens qui peuvent différer, l'élève s'exerce à chanter des secondes, des tierces, des quarts, etc. Et pour peu que le maître soit bon pédagogue et quelque peu ingénieux, cela peut donner lieu à de jolies leçons : on l'a bien vu lorsque Jacques Burdet, un matin de janvier dernier, présenta *l'intervalle de sixte*, dans le cadre de notre radio-scolaire.

Néanmoins, cette méthode me paraît discutable ; je crois faux, musicalement, d'étudier les intervalles pour eux-mêmes, pour cette raison très simple, mais déterminante, qu'un intervalle n'a en soi aucune *signification musicale propre*, son caractère dépendant exclusivement de sa FONCTION TONALE.

Ainsi la sixte *Mi-Do* (que présentait justement Burdet) peut se placer sur le premier degré en *Mi min.*, sur le deuxième degré en *Ré min. naturel*, sur le troisième degré en *Do maj.*, sur le cinquième en *La min.*, sur le sixième en *Sol maj.*, sur le septième en *Fa maj. ou min.* On la trouverait même sur un quatrième degré dans le *Mode de Mi* (le phrygien ancien) partant de la tonique *Si*. Or, son caractère est chaque fois différent, elle sonne dans chaque cas d'une façon particulière.

Voulez-vous des exemples ? Comparez les sixtes contenues dans les trois motifs ci-dessous, que je transpose pour faciliter la confrontation :

Exemple 1. *E. Jaques-Dalcroze (Sur l'Alpe suisse)*

Exemple 2. *F. Schubert (Rosamunde)*

Exemple 3. *C. Franck (Les Béatitudes)*

Dans l'exemple 1, bien que la chanson soit en *Do*, la sixte *Mi-Do* sonne en *La min.* (Ve degré) à cause du contexte ; dans l'exemple 2, la même sixte est nettement en *Do maj.* (IIIe degré) ; dans l'exemple 3, c'est en *Mi min.* (Ier degré) qu'elle se présente. Trois fonctions, trois effets. Examinez encore, dans « Chante Jeunesse ! » p. 146, la mélodie populaire : *Le pâtre sur la montagne*. Notre sixte s'y trouve une première fois, mesures 11 et 13, à titre de IIIe degré en *Do maj.*, à la faveur d'une modulation passagère à la quinte ; elle réapparaît au refrain, 4e mesure, mais avec son caractère de sixte de sensible dans le ton principal *Fa maj.* L'impression est très différente, cela saute à l'oreille.

C'est qu'un intervalle n'existe pas en dehors du polycorde¹ dont il marque les limites. La disposition diatonique des notes de ce polycorde, avec ses secondes majeures et mineures, varie selon le ton et le mode, donc, selon la fonction ; elle détermine nécessairement la signification musicale de l'intervalle lui-même comme celle des deux sons qui le composent.

Une autre remarque s'impose quand il s'agit de la sixte : sa parenté étroite avec la tierce dont elle est le renversement — d'autres disent le complément — lui confère parfois un caractère équivoque, surtout si l'une des notes composantes se trouve être une *note modale*². N'est-ce pas dans l'*accord parfait majeur* que se trouve une sixte mineure, et dans l'*accord parfait mineur*, une sixte majeure !

En pratique, l'étendue d'un intervalle, et même sa nature majeure ou mineure, n'ont pas — si paradoxal que cela paraisse — une grande importance musicale. Je m'explique : le chanteur moyen qui exécute la sixte mineure *Mi-Do* ne se préoccupe guère de ce qu'il franchit un espace musical de quatre tons ; d'autant moins que, je le disais plus haut, ces quatre tons peuvent se décomposer de bien des façons différentes selon la gamme dans laquelle on se trouve : *Mi-Fa-Sol-La-Si-Do*, *Mi-Fa dièze-Sol-La-Si-Do*, *Mi-Fa-Sol dièze-La-Si-Do*, etc., et que chaque fois, la physionomie se trouve changée. Or, pareilles constatations pourraient être faites avec les autres intervalles ; cela prouve suffisamment combien peu **musicale** est l'étude des intervalles sous sa forme coutumière.

Mais alors comment, en restant près de la vérité musicale, assurer au chanteur le juste calibrage des intervalles dont se compose pourtant toute mélodie ?

Voilà un siècle environ, Emile et Nadine Chevé ont résolu la difficulté en renonçant délibérément à l'étude classique des intervalles, et en lui substituant leurs « Exercices d'intonation » basés sur un tout **autre principe** : les relations naturelles unissant entre eux les sept sons d'une gamme donnée ; en d'autres termes, la signification musicale de ces sept sons en fonction d'une *tonique* adoptée.

J.-J. Rousseau, au deuxième livre *l'Emile* (Edit. Garnier, pp 149 et ss) parle déjà des « cordes essentielles des tons », par quoi il semble bien vouloir désigner — le contexte le fait comprendre — l'intonation relative des sons successifs de la gamme et les rapports musicaux ainsi créés entre eux. C'est ce que l'on désigne généralement aujourd'hui sous le nom de « fonctions tonales ».

Si les rapports unissant les sons de la série : *Do-Ré-Mi-Sol-Fa-Ré-Sol-Do* prise en *Do maj.* sont exactement pareils à ceux qui s'établissent en *Sol maj.* entre les sons : *Sol-La-Si-Ré-Do-La-Ré-Sol*, ou en

¹ Polycorde : série de sons se succédant par degrés conjoints comme dans une gamme.

² Notes modales : la médiate et la sous-sensible, caractéristiques du *Mode*.

Fa maj., entre les sons : Fa-Sol-La-Do-Si b-Sol-Do-Fa, en sorte que ces trois phrases ne sont qu'une seule et même mélodie, c'est justement parce que chaque fois l'on retrouve la même succession de fonctions : tonique, sous-médiane, médiane, dominante, sous-dominante, sous-médiane, dominante, tonique. Envisagés sous cet aspect, les intervalles révèlent leur caractère véritable : en chantant *en Do* l'intervalle Mi-Sol, ce n'est pas *une* tierce mineure qu'on exécute, mais bien *la* tierce du III^eme degré, tout comme en chantant Si-Ré en *Sol maj.*, ou La-Do, en *Fa maj.* De même, en finissant la première phrase par Sol-Do, ce n'est pas *une* quinte qu'on chante, mais *la* quinte de tonique (*en Do*) ; et il en est de même à la fin de la deuxième phrase, quand on chante Ré-Sol, *en Sol*, ou à la fin de la troisième phrase Do-Fa, *en Fa*. Dans les trois cas l'effet musical est identique, *parce que les fonctions en présence sont les mêmes.*

Si nous pouvons donner à nos élèves la connaissance, ou mieux la sensation des fonctions tonales, les intervalles se placeront d'eux-mêmes dans leur oreille et dans leur voix : c'est précisément à quoi tendent les « Exercices d'intonation » de Chev .

Les instituteurs genevois connaissent bien ces exercices adopt s dans les  coles primaires depuis plus de quatre d cennies ; ils figuraient nagu re dans les manuels Golay et Pesson, et les ma tres qui en font un usage syst matique savent   quel point ils facilitent l'apprentissage de l'intonation. A l'intention des autres coll gues romands, je vais en parler sommairement.¹

Ils ont pour base une  tude approfondie de la *gamme diatonique majeure* qui est bien *la* m lodie tonale par excellence. Ils fixent ensuite dans l'esprit les sons constitutifs des accords de tonique, de dominante et de sous-dominante — lesquels constituent ce qu'on appelle « l'harmonie fondamentale » parce qu'elle d termine infailliblement la tonalit  —, et passent en revue dans les nombreuses formules typiques, divers arrangements possibles de ces sons. Plus tard, ils font un travail analogue avec les sons de quelques accords de septi me (V⁷, II⁷, VII⁷), et de leurs renversements. Chaque accord,  tudi  d'abord s par ment, est ensuite group  avec les accords pr c demment exerc s, dans des s ries ad quates accentuant leur caract re tonal. Au cours de ces exercices, l'on n' tudie donc jamais un intervalle pour lui-m me, mais toujours en fonction de sa signification tonale, du r le qu'il joue dans la tonalit .

Les r sultats obtenus sont d'autant plus s rs qu'on fait **en travaillant** un usage plus syst matique « des points d'appui mentaux », sons *pens s* qui aident   entonner les intervalles demand s, selon le proc d  ing nieux mis en honneur par Nadine Chev .

Bien entendu, en d pit des termes techniques n cessaires   leur description, ces exercices ne r clament de l' l ve aucune notion th orique savante ; pour lui, ce ne sont que formules m lodiques qui s'or-

¹ Pour une description compl te, voir : Fr d. Mathil : *L'Enseignement musical*, pp 13. 65 et ss.

donnent dans sa mémoire musicale et lui donnent enfin ce « sens tonal » — clé de toute intonation sûre — dont la possession peut très bien lui rester plus ou moins inconsciente.

On s'étonne qu'une méthode si nettement *musicale*, et si facile à manier, reste encore étrangère à tant de musiciens et à tant de pédagogues. Peut-être cela tient-il au fait que E. et N. Chevé avaient lié le sort de leurs moyens pédagogiques à la « Musique chiffrée », honnie de la plupart des musiciens, qui l'on rejetée en bloc, le plus souvent sans en avoir examiné le détail. Ne serait-il pas temps de réformer un jugement un peu trop à l'emporte-pièce ? L'éducation musicale populaire y gagnerait à coup sûr.

Mérodus.

RÉCITATION

CLOCHES DE MAI

*Sonnez, cloches de mai,
campanules frêles et blancs muguets,
sonnez dans les bois, sonnez dans la plaine :
il nous faut des parfums, des fruits, des graines.*

*Appelez le soleil,
invitez les beaux nuages du ciel
à ne pas oublier notre campagne,
vibrez jusque sur la haute montagne,*

*afin qu'y fondent les derniers névés.
Réveillez donc les arbres attardés
dans un long repos qui n'est plus de mise.
Faites chanter la brise !*

*A leur devoir, appelez le bourdon,
le moineau, la rosée et le gazon.
Par les forêts, les prés, de proche en proche,
sonnez, petites cloches.*

Vio Martin.

POUR LA « FÊTE DES MÈRES »

A ma mère

*Oh ! regarde, maman bien chère,
Dirait-on pas que le jardin
Voulait aussi fêter les mères,
Il est si joli ce matin !*

*Tout entier, je voudrais le prendre :
Un petit bouquet, c'est trop peu,
Maman, pour te faire comprendre
L'amour de ton enfant heureux.*

*Pour récompenser ta tendresse,
Ce qu'il faudrait, je le sais bien,
C'est une pointe de sagesse,
D'obéissance... un petit rien !...*

*Je veux m'efforcer de te plaire,
De travailler, d'être soumis
En toute chose, de mieux faire
Et tenir ce que j'ai promis.*

Yv. L.

LES LIVRES

Microbes. — *De la naissance et de la vie de quelques découvertes illustres en microbiologie*, par Paul Hauderoy, Librairie de l'Université.

Il est toujours utile de connaître les vies des grands savants appartenant aux générations qui nous ont précédé, utile de savoir le pourquoi et le comment des découvertes qu'ils ont faites.

La lecture de leurs travaux, le récit de leurs efforts, de leurs luttes, des heures de découragement ou de joie qu'ils ont vécues, le récit de leurs victoires est un précieux exemple, dont le mérite essentiel est certainement de nous rendre modestes et de nous engager à ne jamais désespérer.

Le Professeur Hauduroy a résumé dans le livre que nous présentons au public la vie et l'œuvre de deux des plus grands génies que le monde ait connu : Jenner et Pasteur. L'un a découvert le remède préventif de l'une des maladies les plus graves qui ait frappé l'humanité ; l'autre a découvert les vrais agents des maladies infectieuses et les bases de la prévention et de leur guérison.

Tous deux ont travaillé sans relâche, lutté et souffert. Le Professeur Hauduroy nous décrit ces luttes et ces souffrances qui par un chemin douloureux conduisirent ces deux génies à la gloire.

Écrit simplement, ce livre ne pourra manquer d'intéresser les médecins, qui y trouveront nombre de faits peu connus, et le grand public instruit, qui pourra y apprendre ce que sont certains remèdes préventifs dont personne jusqu'ici ne lui a dévoilé la genèse.

Les verbes français conjugués sans abréviations

par

AMI SIMOND

Nouvelle édition, un volume in-16 couverture carton fort Fr. 1.50

Voici un recueil très pratique des verbes irréguliers de notre langue, conjugués tout au long et classés systématiquement en 3 conjugaisons, la 3^e se décomposant en 2 groupes : a) les types en *oir*, b) les types en *re*. — Il contient des modèles de verbes réguliers, d'un verbe passif, d'un verbe pronominal et d'un verbe impersonnel.

Les verbes allemands conjugués

par

E. BRIOD et J. STADLER

2^e édition

Un volume in-16, couverture carton fort Fr. 1.80

Ce livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les grammaires ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

I verbi italiani coniugati senza abbreviature

par

MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16 toile souple Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

Les verbes anglais: Morphologie

par

GEORGES BONNARD

Un volume in-16, couverture carton fort Fr. 1.80

Ce manuel est destiné à ceux qui désirent avoir un exposé complet et ordonné de la morphologie des verbes anglais. Le verbe étudié est celui de l'anglais moderne et contemporain des XIX et XX^{es} siècles. On y trouve entre autres un chapitre sur les verbes de prédication incomplète, sur les modes et les temps, sur les sept formes du verbe et une liste alphabétique des verbes irréguliers.

Verba latina

par

BASILE MASTRONARDI

Un volume in-16, couverture carton fort Fr. 3.—

Ce volume est consacré aux verbes latins, à leurs irrégularités, à la diversité de leurs formes, au cas particulier en rapport avec une préposition qu'ils exigent. La traduction des formes verbales donnée en français, en italien et en allemand rendra de grands services aux jeunes latinistes de toute la Suisse et de l'étranger.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE

TOUT POUR L'APICULTURE

**Ruches, outillage, cire gaufrée, extracteurs
Boîtes à miel fer blanc et aluminium**

Demandez notre prix courant

MAX SCHMIDT & C^{IE} LAUSANNE

22 Place St-Laurent 24

32



En vous inscrivant à la

QUILDE DU LIVRE

vous obtiendrez au prix de revient de bons livres
soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

⁴¹ **Renseignements : 1 Rue du Lion d'or, Lausanne • Téléphone 3.79.73**



1872

*Les questions financières sont toujours plus ardues,
qu'il s'agisse de placer des fonds
ou d'en emprunter.*

*Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les
renseignements que vous pourriez désirer dans ce domaine.*

N'hésitez pas à nous consulter !

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LAUSANNE NYON AIGLE MORGES

Capital-actions et réserves : Fr. 195 000 000

35

MONTREUX, 13 mai 1944

LXXX^e année — N^o 19

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb RUDHARDT, GENÈVE, Saint-Jean, 17. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE
pour enfants et adultes

GALERIES DU COMMERCE
LAUSANNE
Téléphone 3 75 99
Mme J. L. DUFOUR

Renseignements sans engage-
ment. Envois postaux.

48

Tout pour l'apiculture

Ruches,
outillage,
cire gaufrée,
extracteurs,
Boîtes à miel fer blanc
et aluminium

Demandez notre prix courant

MAX SCHMIDT & Cie

LAUSANNE

22 Place St-Laurent 24

32

Winterthur
Vie

« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

16